



Remerschen, le 7 janvier 2024

APPEL À CANDIDATURE
COMITÉ D'OBSERVATION DE L'ÉCOLE RÉGIONALE DE MUSIQUE DE
MONDORF-LES-BAINS

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la convention intercommunale portant institution d'un comité d'observation de la « Regional Museksschoul Munneref » (RMSM) signée entre les communes de Mondorf-les-Bains, Schengen et Dalheim le 22 juillet 2024, **le conseil communal de la Commune de Schengen est amené à nommer 1 membre parmi les parents d'élèves.**

L'appel à candidature est exclusivement réservé aux parents des élèves de l'école régionale de musique de Mondorf-les-Bains.

Le comité d'organisation est appelé à :

- conseiller les autorités communales et la direction de l'école régionale de musique pour les décisions à prendre dans l'intérêt du bon fonctionnement de la « Regional Museksschoul Munneref » ;
- donner son avis sur l'orientation générale de l'école régionale de musique, ainsi que sur l'organisation scolaire et le budget de fonctionnement ;
- donner son avis sur les manifestations et concerts organisés par l'école régionale de musique ;
- donner son avis sur toute question lui soumise par les autorités communales ou la direction de l'école régionale de musique ;
- inspecter les installations de l'école et émettre, le cas échéant, des propositions d'amélioration.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leurs candidatures au secrétariat communal, par courriel à secretariat@schengen.lu ou par voie postale à l'Administration Communale de Schengen, 75, Wäistrooss, L-5440 Remerschen.

La date limite de candidature est fixée au 17 janvier 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins
de la commune de Schengen

Michel Gloden, bourgmestre
Tom Weber, Jean-Paul Muller, échevins